



AAA014E

2h00 350,00 €^{HT}

Objectifs

Savoir déterminer l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières • Connaître la fiscalité des revenus de valeurs mobilières

Profil Stagiaire(s)

Collaborateur ou manager souhaitant se familiariser avec le sujet

Profil animateur(s)

Professionnel des sujets abordés dans le module

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demoss.fr

MODULES

Savoir déterminer l'imposition des plus-values sur valeurs mobilières

La cession de valeurs mobilières peut entraîner une imposition au titre des plus-values, son régime d'imposition a été modifié à plusieurs reprises. La Loi de finances 2018 a instauré un prélèvement forfaitaire unique (PFU), appelé aussi « flat tax », sur les plus-values de cession de valeurs mobilières et de droits sociaux réalisés à compter du 01/01/2018 (comme d'ailleurs sur les revenus de capitaux mobiliers). Le régime d'imposition est fonction de plusieurs éléments que nous analyserons dans cette session.

- **Les plus-values imposables sur valeurs mobilières**
Définition des plus-values sur valeurs mobilières imposables
- **Les modalités d'imposition des plus-values sur valeurs mobilières**
Présentation du régime d'imposition des plus-values sur valeurs mobilières

Connaître la fiscalité des revenus de valeurs mobilières

Le principe de la fiscalité des revenus d'actions, d'obligations et d'OPCVM a été profondément remanié par la loi de finances pour 2018 par l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) appelé aussi « flat tax » au taux de 12,8% (hors prélèvements sociaux). Nous allons étudier les particularités de l'application de cette fiscalité pour chacun de ces revenus. La source de ces revenus, française ou étrangère, peut également impacter leur imposition. Nous examinerons également ce point.

- **La fiscalité des revenus d'actions françaises**
Présentation du régime d'imposition des dividendes.
- **La fiscalité des revenus d'obligations françaises**
Présentation du régime d'imposition des revenus d'obligations.
- **Valeurs mobilières : la fiscalité des revenus de source étrangère et des OPCVM**
Présentation du régime d'imposition des revenus de capitaux mobiliers : actions, obligations, OPCVM.

Structure

Dès validation de son inscription par DEMOS, l'apprenant reçoit par mail une confirmation d'accès sur le « HUB de formation à distance DEMOS ». Cet accès est personnel et sécurisé par un mot de passe.

Durant la validité de son programme, l'apprenant se forme en réalisant, 100% à distance et à son rythme, ses modules eLearning.

A tout moment, il peut solliciter le service d'Assistance Demos pour toute question d'ordre technique ou fonctionnel (prise en main de la solution).

L'IMPÔT SUR LE REVENU - VALEURS MOBILIÈRES - DIGITAL ENCADRÉ



AAA014E

2h00 350,00 €^{HT}

L'apprenant est encadré par le service support Demos qui le suit régulièrement aux étapes clés de sa formation : relance si non connexion, félicitations, suivi individuel de la progression, clôture. Ce service d'encadrement est assuré par mail (messagerie intégrée au HUB).

A l'issue de la validité de son programme, l'apprenant reçoit, par mail, un certificat de réalisation conforme à ses réalisations.

A l'issue de son programme, l'apprenant est invité à répondre à un questionnaire de satisfaction.

Méthode pédagogique

Ce module se compose de séquences courtes, structurées, à faire à son rythme. Elles peuvent alternativement concerner des apports de connaissance, des tests de positionnement, des exercices, des moments réflexifs et/ou des quizz de validation.